



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org

Réf. : SC/NM/28-07-2011

France Télécom
6, place d'Alleray
75505 Paris cedex 15

A l'attention de **Monsieur Bruno METTLING**
Directeur des Ressources Humaines Groupe

Paris, le 28 juillet 2011

Objet : Application de la clause de sauvegarde de l'Accord Salarial 2011.

Monsieur,

L'accord salarial conclu le 18 avril 2011¹ dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires prévoit dans son article 11 une clause de sauvegarde du pouvoir d'achat qu'il apparaît urgent de mettre en œuvre, avant même le réexamen prévu en octobre 2011.

Rappelons que notre organisation n'a pas signé cet accord², car nous avons considéré que les mesures en niveau global (2,5%) ne permettraient pas la préservation du pouvoir d'achat pour la majorité des salariés ne bénéficiant pas de mesures particulières, d'autant que nous constatons depuis le début de l'année 2011 une baisse significative des PVV (Part Variable Vendeur).

Le pouvoir d'achat des cadres est particulièrement menacé, l'essentiel d'entre eux étant bien au dessous de l'augmentation moyenne de 2,5% !

Face à la baisse des moyens mis en œuvre par rapport à l'année précédente (3% d'augmentation moyenne en 2010) et au regard des risques d'inflation pour 2011 dans notre pays, nous avons obtenu qu'une clause de sauvegarde figure pour la première fois dans un accord salarial à France Télécom.

Cette clause est actionnable dès que l'inflation (indice INSEE hors tabac) dépasse la valeur constatée de 2%, en valeur glissante d'octobre 2010 à septembre 2011.

Or, les chiffres publiés par l'INSEE début juillet font apparaître, dès juin, une inflation de 2,1% en données glissantes sur les 12 derniers mois (<http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=29&date=20110712>), dans un contexte d'augmentation régulière des prix depuis le début de l'année. Nous sommes donc d'ores et déjà dans la situation où les augmentations 2011 ne permettent pas le maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des personnels FTSA.

.../...

¹ http://anoo.rh.francetelecom.fr/rh/media/rh_textes/UPL51847_Accord_salarial_FTSA_du_18_04_2011_CFDT_CFTC_FO_SUD.PDF

² Voir : <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/page-6.html> et <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/201105032072/remuneration/accord-salarial-ftsa-2011-mode-d-emploi.html>

.../...

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de réunir les partenaires sociaux sans attendre la deuxième quinzaine d'octobre, afin de négocier des mesures complémentaires pertinentes.

Les salariés apprécieront sans nul doute que l'entreprise anticipe la problématique du pouvoir d'achat.

Dans l'attente de vos propositions, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre cordiale considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Duca', with a long horizontal stroke underneath.

Marc DUCA
Commission Rémunération
de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange

Copie : Monsieur Alain GUEGUEN
Directeur Rétribution